

Dossier de presse

Partenariat renforcé entre l'Europe et Creasol en région PACA :
1 M€ en faveur des micro-entreprises



Institut de Microfinance Créa-Sol
26 rue Montgrand - 13006 Marseille

04 91 57 72 15

www.crea-sol.fr

SOMMAIRE

Partenariat renforcé entre l'Europe et Creasol en région PACA : 1 M€ en faveur des micro-entreprises

Communiqué de presse

- Présentation de l'accord**
- A propos de l'IMF Créa-Sol**
- A propos du Fonds Européen d'Investissement**
- A propos de Progress Microfinance**



Marseille, le 24 janvier 2013

Partenariat renforcé entre l'Europe et Creasol en région PACA : 1 M€ en faveur des micro-entreprises

Le Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale du groupe BEI, et l'Institut de Microfinance (IMF) Créa-Sol ont signé, ce 24 janvier 2013, à Marseille, un contrat de financement d'un montant de 1 million d'euro en faveur des micro-entreprises. En moins d'un an, il s'agit du deuxième accord financier en faveur des porteurs de projets, portant ainsi à 2 millions d'euros la dynamique de leur partenariat.

Le projet a été réalisé dans le cadre de l'initiative «Progress Microfinance», financée par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) et gérée en leur nom par le FEI. Il permettra très concrètement à l'IMF Créa-Sol d'octroyer des prêts pouvant aller jusqu'à 10.000 euros à des personnes exclues du crédit bancaire classique et souhaitant créer leur propre activité en région PACA, mais également en Corse et dans l'île de la Réunion.

Philippe de Fontaine Vive, Vice-président de la BEI, a déclaré lors de cette signature : «Suite à l'excellente performance de Créa-Sol en 2012, la BEI ne peut que se féliciter de ce partenariat renouvelé et de qualité en faveur des micro-entreprises. Le soutien et l'accès au financement des entreprises sont une de nos priorités d'action. Et à l'heure où la BEI est appelée à renforcer son soutien à l'économie réelle en France, notre objectif est d'être au plus près des porteurs de projets afin de répondre au mieux à leurs besoins. En agissant ainsi, nous favorisons la création d'emploi tout en redynamisant le développement économique et social des villes et territoires. Nous préparons l'avenir des jeunes générations. »

De son côté, le Président de l'IMF Créa-Sol, Daniel Boccardi a déclaré: "Ce renforcement de partenariat est une marque de confiance du Fonds Européen d'Investissement qui ne peut que nous conforter dans notre action pour encourager la création d'entreprise, lutter contre le chômage en favorisant la création d'emplois et contribuer ainsi au développement économique de notre territoire".

Ce contrat financier s'inscrit dans la continuité du premier accord de financement signé en 2012 entre le FEI et l'Institut de Microfinance (IMF) Créa-Sol. D'un montant également de 1 million d'euros, il avait permis la création de 164 emplois pour 134 entreprises financées. Les porteurs de projets souhaitant accéder à des microcrédits dans le cadre de Progress Microfinance peuvent contacter directement IMF Créa-Sol.

A propos de l'IMF Créa-Sol

L'Institut de Microfinance (IMF) Créa-Sol, contraction de Crédit, Accompagnement et Solidarité, a été créé en 2005 au sein de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse. Son objectif est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique de son territoire en répondant aux besoins financiers de personnes ne trouvant pas ou que partiellement de réponse dans le circuit bancaire classique.

Ce modèle, basé sur le principe de "crédits extra-bancaires" présente l'avantage de déconnecter complètement l'activité microcrédit de l'activité bancaire classique et de pouvoir répondre aux emprunteurs lorsque les critères de solvabilité imposés aux banques par les autorités des Marchés Financiers ne leur permettent pas d'y répondre positivement.

Bien entendu, chaque crédit réalisé se fait sur la base d'un projet de réel retour économique pour l'emprunteur et selon une éthique éprouvée tant dans la qualité du projet à financer que sur les capacités du porteur du projet à le mener à bien. Le principe de l'IMF Créa-Sol est d'octroyer des crédits aux taux du marché.

Avec un total de bilan de 10 millions d'€, 11 millions d'€ de crédits engagés depuis 2005, pour un encours de 6 millions d'€, l'IMF Créa-Sol est un acteur reconnu du développement économique de son territoire.

L'IMF Créa-Sol est un véritable levier de lutte contre le chômage avec 910 micro-entrepreneurs financés, ayant permis la création de près de 1 200 emplois.

Pour plus d'informations sur Créa-Sol, veuillez consulter le site :

www.crea-sol.fr

A propos du Fonds Européen d'Investissement (FEI)

Le FEI est la filiale du groupe BEI spécialisée dans le financement des PME. Il opère principalement sur le marché du capital risque et développe des instruments de garanties ciblant les PME. Avec ses investissements dans 350 fonds, le FEI est l'acteur principal du capital à risque technologique en Europe.

Le FEI, pour le compte de la Commission européenne, apporte également des ressources additionnelles à des banques et des institutions financières, afin que ces dernières s'engagent davantage pour les PME. A cette fin, il fournit, entre autres, des garanties aux banques sur une partie des prêts qu'elles accordent à leur clientèle et se porte ainsi partiellement caution en assumant une partie du risque à leur place. Le FEI peut également intervenir sur des portefeuilles de microcrédit et a récemment signé les premiers accords dans le cadre du nouveau mandat de microfinance – "Progress Microfinance".

De par son action, le FEI contribue aux objectifs de l'Union Européenne en termes de support à l'innovation, à la recherche et au développement régional, à l'entrepreneuriat, à la croissance et à l'emploi.

Pour plus d'informations sur le FEI, veuillez visiter le site :

www.eif.org

A propos de Progress Microfinance

L'Instrument européen de Microfinancement Progress (Progress Microfinance) apporte des garanties et des instruments financiers à des fournisseurs de microcrédit.

L'initiative a été établie avec 203 millions d'euros de fonds provenant de la Commission Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement. Le FEI agit en tant qu'entreprise de gestion au nom de la plate-forme de micro-financement de l'UE, FCP-FIS-Fonds européen Progress Microfinance, véhicule principal au travers duquel Progress Microfinance est mis en œuvre.

Progress Microfinance vise à augmenter l'accès aux financements des micro-entrepreneurs, y compris des auto-entrepreneurs. Un accent particulier, mais non exclusif, est porté sur les groupes disposant d'un accès limité au marché du crédit conventionnel. Cela concerne par exemple les femmes entrepreneurs, les jeunes entrepreneurs, les entrepreneurs appartenant à un groupe minoritaire, les entrepreneurs ayant un handicap, les commerçants, etc.

Des prêts inférieurs à 25.000 euros sont disponibles via des organismes intermédiaires sélectionnés pour participer à cette initiative. Progress Microfinance ne fournit pas de financement direct aux micro-entrepreneurs ou aux personnes.

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/epmf>

Contacts presse

Pour le FEI :

☐ David YORMESOR : **d.yormesor@eif.org** +352 42 66 88 346

Pour Créa-Sol

☐ Valérie GUZEL : **contact@crea-sol.fr** - 04 91 57 72 15